

**PLAN DE PREVENTION**

(Application du décret 92.158 du 20 février 1992)

**LIEU DE L'INTERVENTION :**

**Nature des opérations :**

Nombre d'entreprises extérieures  
(y compris les sous-traitants) :

Date de début de l'opération :  
Date de fin des travaux :

Commande(s) n° :

**Entreprise(s) extérieure(s) intervenante(s) et adresse(s):**

Sous-traitant (oui/non) :

Autres entreprises avec adresses :

**Instructions particulières à donner aux salariés intervenants :**



- Ne pas fumer dans les locaux et à l'intérieur des châteaux d'eau.
- Fermer systématiquement le portail du site, la porte d'accès au château d'eau... afin d'éviter l'intrusion de personnes étrangères.
- Fermeture continue et systématique de la trappe de sortie sur le dôme du château d'eau.
- 

- **Intervention seul interdite.**
- **Présence d'au moins 2 personnes habilitées, particulièrement pour les travaux en hauteur.**
- **Horaires :**
- **Dispositions éventuelles hors heures ouvrables :**

**Matériels, installations et dispositifs nécessaires à la réalisation des travaux :**

Prêt d'une clef d'accès réf. \_\_\_\_\_

** ORGANISATION DES SECOURS**

**Accident grave, urgence: SAMU: 15**      **POMPIERS: 18 / 112 (à partir d'un téléphone portable)**

**GENDARMERIE / POLICE : 17**      Médecine du travail:

**MOYEN DE COMMUNICATION SUR SITE: téléphone portable, RADIO ("talkie-walkie").**



## DOCUMENTS ECHANGES

### Documents fournis à chaque entreprise :

Plans de localisation et coordonnées GPS. Plans du projet.  
Copie de la DP N° \_\_\_\_\_.

### Documents fournis par les entreprises extérieures :

- Document "Information des salariés" signé.
- Habilitations électriques, travaux en hauteur, permis cariste, grutier... de tous les intervenants.
- Photocopies cartes identités de tous les intervenants.

DOMAINE DE RISQUE	NATURE RISQUE	MESURES DE PREVENTION
<b>ACCES AU SITE ET LOCAUX</b>		
Circulation au sol, sur chantier, en domaine public sur terrains voisins privés (avec autorisation).	Plain-pied, chute. Automobile - chocs. Encombrement...	Balisage. Périmètre de sécurité (ruban rouge/blanc...) Zones interdites.
Accès sombres ou mal éclairés	Risque de chute, blessures	Utilisation de lampes électriques individuelles ou frontales (prévoir piles ou batteries de secours).
Insectes, guêpes, frelons... Reptiles. Rongeurs, mammifères...	Blessures, piqures, morsures...	Ouvrir les portes, les baies techniques, les tiroirs avec précaution.
<b>TRAVAUX EN HAUTEUR</b>		
Circulation de niveau (escaliers, échelles...)	Chute de personnes, chute d'objets...	Etayages, filets, élingues, casque.
Travaux en hauteur (pylône...)	Chute de personnes. Chute d'objets...	Personnel habilité. Contrôle des EPI avant utilisation. Harnais-ceintures, dispositifs d'arrêt de chute et absorbeur d'énergie, <b>DOUBLE-LONGE</b> , casque... Utiliser une <b>ligne de vie mobile</b> sur les dômes des châteaux d'eau non équipés de garde-corps. ⇒ <b>Vérifier l'état des installations avant toute ascension (points d'ancrages, haubans, fixations...).</b> ⇒ <b>Vérifier les fixations des rails de sécurité au cours de l'ascension.</b> ⇒ <b>Utiliser des points d'accrochages sûrs.</b> Refermer les trappes d'accès après chaque passage. <b>NE PAS UTILISER LES LIGNES DE VIE OU LES RAILS IMPLANTÉS SUR SITE ET NON CONTROLÉS.</b>
<i>Remarque: l'utilisation de la nacelle n'est pas adaptée à ces prestations.</i>		
<b>ELECTRIQUE</b>		
RISQUES ELECTRIQUES 	Electrisation. Electrocution. Brûlures. Projections...	Personnel habilité. Condamnations, consignations. Port des protections individuelles. Balisages des zones de voisinage, signalisations. Respect des consignes et du <i>Carnet de Prescriptions au Personnel, prévention du risque électrique.</i>
<b>POLLUTION / ENVIRONNEMENT</b>		
Gel, grêle, vent > 50 km/h.	Chute de personnes ou de matériels.	Intervention en hauteur interdite. Se mettre à l'abri (chute de matériels...)
<b>ORAGE</b> 	Foudroiement, projections, explosion...	<b>Intervention en hauteur strictement interdite.</b> <b>Sortir du local radio et s'abriter dans les véhicules.</b>
Circulation à proximité de la cuve d'eau (réservoir ou château d'eau).	Chute de personnes, noyade. Chute d'objets. Pollution, contamination de l'eau.	Ceintures harnais, longes, casque. Pas d'objets dans les poches, attention aux montres, bracelets ou pendentifs... Outillage transporté en sacoche fermée et solidement accrochée. Monter le matériel par l'extérieur <b>sauf si présence de lignes électriques.</b> Interdiction de fumer.
Rayonnements électromagnétiques, radio.	Rayonnements, brûlures.	Mise à l'arrêt des stations radio si nécessaire. Passage devant les antennes (FH, GSM...) interdit.
<b>AUTRES</b>		
Produits dangereux, toxiques, insecticides...	Intoxication.	Certains locaux contiennent des produits toxiques anti-nuisibles (raticides...) Ne pas poser d'effets personnels, ne pas consommer d'aliments ou de repas. Se laver les mains avec rigueur.
Risque de contact avec les produits de traitements de l'eau potable (chlore, javel...) stockés.	Brûlures.	Interdiction formelle d'utiliser ou de travailler à proximité de ces produits. Ne laisser aucun matériel à proximité de ces produits. Utiliser des gants. Signalisation, balisage.
Mécanismes en mouvement, (Machines, appareils, tapis, transporteurs, convoyeurs, etc.)	Accidents, blessures...	Protections individuelles. Sécurité intrinsèque. Réception organisme agréé. Certificat conformité. Autres...
Manutention mécanisée, chariots automoteurs, grues, engins de levage, monte-charge, tables élévatrices, etc...	Accidents, blessures...	Protections individuelles. Réception organisme agréé. Certificat conformité. Permis Cariste - Grutier...Autres...
Outils portatifs électriques pneumatiques, perceuses, meuleuses, marteaux piqueurs, tronçonneuses, etc...	Accidents, blessures...	Vérification du bon état. Protection par bâches. Protections individuelles. Lunettes. Matières inflammables. Autres...
Chargement, déchargement des véhicules.	Accidents, blessures...	Protections individuelles. Autres...
<b>DANS TOUS LES CAS, SE MUNIR DES EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELS (BLEU DE TRAVAIL, HARNAIS, CHAUSSURES DE SECURITE, CASQUE, GANTS...)</b>		

**SIGNATURES DE TOUTES LES ENTREPRISES**  
 (= > **PARAPHER LES PAGES PRECEDENTES**).

<b>Entreprise Utilisatrice :</b>	<b>Entreprise Extérieure :</b>
Service : .....	Service : .....
Nom : .....	Nom : .....
Téléphone: .....	Téléphone: .....
Qualité : ..... Signature :	Qualité : ..... Signature :
Date : .....	Date : .....
<b>Autre service Entreprise Utilisatrice :</b>	<b>Entreprise Extérieure :</b>
Service : .....	Service : .....
Nom : .....	Nom : .....
Téléphone: .....	Téléphone: .....
Qualité : ..... Signature :	Qualité : ..... Signature :
Date : .....	Date : .....
<b>Entreprise Extérieure :</b>	<b>Entreprise Extérieure :</b>
Service : .....	Service : .....
Nom : .....	Nom : .....
Téléphone: .....	Téléphone: .....
Qualité : ..... Signature :	Qualité : ..... Signature :
Date : .....	Date : .....
<b>Entreprise Extérieure :</b>	<b>Entreprise Extérieure :</b>
Service : .....	Service : .....
Nom : .....	Nom : .....
Téléphone: .....	Téléphone: .....
Qualité : ..... Signature :	Qualité : ..... Signature :
Date : .....	Date : .....
<b>Entreprise Extérieure :</b>	<b>Entreprise Extérieure :</b>
Service : .....	Service : .....
Nom : .....	Nom : .....
Téléphone: .....	Téléphone: .....
Qualité : ..... Signature :	Qualité : ..... Signature :
Date : .....	Date : .....

## INFORMATION DES SALARIES

Je soussigné \_\_\_\_\_ déléataire de  
l'entreprise \_\_\_\_\_ déclare avoir transmis les  
informations sur les risques et les mesures mentionnées sur le plan de  
prévention se rapportant

à la (aux) commande(s) N° :

- 

et concernant (respectivement) :

- 

à l'ensemble des salariés et sous-traitants éventuels sous ma responsabilité  
(article R237-11).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :